LETTRE

Écrite au nom du Roi, par M. Montmorin, Ministre des Affaires étrangeres, aux Ambassadeurs et Ministres résidans près les Cours.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LE Roi me charge, Monsieur, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentiments sur la Révolution et sur la Constitution française, à la Cour où vous résidez. Les Ambassadeurs et Ministres de France, près toutes les Cours de l'Europe, reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne puisse rester de doute, ni sur les intentions de sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'Elle a donnée à la nouvelle forme de Gouvernement, ni sur son serment irrévocable de la maintenir.

Sa Majesté avoit convoqué les Etats Généraux du Royaume, et déterminé dans son Conseil que les Communes y auroient un nombre de députés égal à celui des deux autres Ordres qui existoient alors. Cet acte de législation provisoire, que les obstacles du moment ne permettoient pas de rendre plus favorable, annonçoit assez le désir de sa Majesté, de rétablir la Nation dans tous ses droits.

Les Etats Généraux furent assemblés, et prirent le titre d'ASSEMBLÉE NATIONALE; bientôt une Constitution, propre à faire le bonheur de la France et du Monarque, remplaça l'ancien ordre des choses, où la force apparente de la Royauté ne cachoit que la force réelle de quelques corps aristocratiques.

L'assemblée Nationale adopta la forme du gouvernement représentatif joint à la Royauté héréditaire.

Le corps législatif fut déclaré permanent ; l'élection des Ministres du culte, des Administrateurs et des Juges fut rendue au peuple ; on conféra le pouvoir exécutif au Roi, la formation de la loi au Corps législatif, et sa sanction au Monarque. La force publique, soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes et d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs : telle est la nouvelle Constitution du Royaume.

Ce que l'on appelle la Révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus accumulés depuis des siécles, par l'erreur du peuple ou le pouvoir des Ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des Rois. Ces abus n'étoient pas moins funestes à la Nation qu'au Montarque ; ces abus, l'autorité, sous des regnes heureux, n'avoit cessé de les attaquer, sans pouvoir les détruire. Ils n'existe plus ; la Nation, souveraine, n'a plus que des Citoyens égaux en droits, plus de despote que la loi, plus d'organes que des fonctionnaires publics, et le Roi est le premier de ces fonctionnaires : telle est la Révolution française.

Elle devoit avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement. De-là l'apparente division qui s'est manifestée dans le Royaume, et qui s'affoiblit chaque jour ; de-là peut-être aussi, quelques loix séveres et de circonstances, que le tems corrigera ; mais le Roi dans la véritable force est indivisible de celle de la Nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, ni d'autre pouvoir que celui qui lui est délégué : le Roi a dû adopter, sans hésiter, une heureuse Constitution qui régénéroit, tout-à-la-fois, son autorité, la Nation et la Monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des loix ; il est resté chargé des négociations avec les Puissances étrangeres, du soin de défendre le Royaume et d'en repousser les ennemis ;

mais la Nation Française n'en aura plus désormais au dehors que ses aggresseurs. Elle n'a plus d'ennemis intérieurs que ceux qui, se nourissant encore de folles espérances, croiroient que la volonté de 24 millions d'hommes rentrés dans leurs droits naturels, après avoir organisé le Royaume de maniere qu'il n'existe plus que des souvenirs des anciennes formes et des anciens abus, n'est pas une immuable, une irrévocable Constitution.

Les plus dangereux de ces ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du Monarque ; ces hommes sont bien coupables ou bien aveuglés ; ils se croyent les amis du Roi ; ce sont les seuls ennemis de la Royauté ; ils auroient privé le Monarque de l'amour et de la confiance d'une grande nation, si ses principes et sa probité eussent été moins connus. Eh ! que n'a pas fait le Roi pour montrer qu'il comptoit aussi la révolution et la constitution françoise parmi ses titres à la gloire ? Après avoir accepté et sanctionné toutes les loix, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter. Dès le mois de Février de l'année derniere, il avoit, dans le sein de l'Assemblée Nationale, promis de les maintenir ; il en a fait le serment au milieu de la fédérattion universelle du Royaume. Honoré du titre de Restautateur de la Liberté françoise, il transmettra plus qu'une couronne à son fils ; il lui transmettra une royauté constitutionnelle.

Les ennemis de la constitution ne cessent de répéter que le Roi n'est pas heureux; comme s'il pouvoit exister, pour un Roi, d'autre bonheur que celui du peuple ! Ils disent que son autorité est avilie ; comme si l'autorité fondée sur la force n'étoit pas moins puissante et plus incertaine que l'autorite de la loi ! Enfin, que le Roi n'est pas libre ; calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée ; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté, le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs

fois de rester au milieu des Citoyens de Paris, consentement qu'il devoit accorder à leur patriotisme, même à leur crainte, et sur-tout à leur amour.

Ces calomnies cependant ont pénétré jusque dans les Cours étrangeres; elles y ont été répétées par des François qui se sont volontairement exilés de leur patrie, au lien d'en partager la gloire, et qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyen. Le Roi vous charge, M., de déjouer leurs intrigues et leurs projets. Ces mêmes calomnies, en répandant les idées les plus fausses sur la révolution Françoise, ont fait suspecter chez plusieurs nations voisines, les intentions des voyageurs françois; le Roi vous recommande expressément de les protéger et de les défendre. Donnez, Monsieur, de la Constitution françoise l'idée que le Roi s'en forme lui-même; ne laissez aucun doute sur l'intention de sa Majesté de la maintenir de tout son pouvoir. En assurant la liberté et l'égalité des citoyens, cette Constitution fonde la prospérité nationale sur les bases les plus inébranlables; elle affermit l'autorité royales par les loix; elle prévient, par une révolution glorieuse, la révolution que les abus de l'ancien gouvernement auroient bientôt fait éclater, en causant, peut-être, la dissolution de l'Empire. Enfin, elle fera le bonheur du Roi. Le soin de la justifier, de la défendre et de la prendre pour regle de votre conduite, doit être votre premier devoir.

Je vous ai déjà manifesté plusieurs fois les sentimens de sa Majesté à cet égard; mais d'après ce qui lui est revenu de l'opinion qu'on cherchoit à établir dans les pays étrangers sur ce qui se passe en France, elle m'a ordonné de vous charger de notifier le contenu de cette lettre à la cour où vous êtes, et pour lui donner plus de publicité, sa Majesté vient d'en ordonner l'impression.

MONTMORIN.

DISCOURS

De M. le Président de l'Assemblée Nationale, Chef de la Députation, au Roi.

Les François ne sont pas surpris de cette nouvelle preuve que vous leur donnez de votre amour. Votre cœur, Sire, leur est connu, ils sont accoutumés à prononcer votre nom avec les épanchemens de tendresse et de reconnoissance que commandent de grands bienfaits.

Il est venu le moment où le calme va succéder aux craintes et aux espérances entre lesquelles la Nation flottoit incertaine. Vous imposez silence aux détracteurs de nos loix nouvelles. L'hydre des factions avoit cent têtes; vous avez fait tomber la derniere. Sire, j'ai la présomption d'annoncer à votre Majesté qu'elle sera heureuse; car elle vient de fixer le bonheur du peuple. L'Assemblée Nationale m'a chargé d'apporter à votre Majesté l'expression des sentimens qu'elle vient d'approuver.

L'instruction, que vous avez ordonnée être adressée à vos ministres dans les cours étrangeres, est le fidele abrégé de la Constitution françoise; pour la premiere fois, peut-être, les maximes sacrées, qui énoncent les droits des hommes, entreront dans les mysteres de la correspondance diplomatique. L'étranger, Sire, apprendra de vous, qu'après avoir aidé le peuple françois à régénérer sa constitution, vous avez voulu en être le gardien et le défenseur, et l'Etranger le respectera. Assis sur le plus beau trône du monde, vous avez donné le premier exemple d'un grand Roi, proclamant au loin la liberté des peuples.

RÉPONSE DU ROI.

Je suis infiniment touché de la justice que me rend l'Assemblée. Si elle pouvoit lire au fond de mon cœur, elle n'y verroit que des sentimens propres à justifier la confiance de la Nation; toute défiance seroit bannie d'entre nous, et nous en serions tous heureux.

LETTRE
BOUGREMENT PATRIOTIQUE
DU
VÉRITABLE PERE DUCHÊNE.

Sur le Décret qui nous fout des assignats de 5 liv. pour 100 millions, en remplacement des assignats de 2000 et 1000 liv. qui seront supprimés.

Il charie les mœurs en buvant.

ENFIN les bougres de marchands d'argent viennent de recevoir encore un bon souflet Enfin on va casser la gueule à toutes ces bavardes de cloches, qui nous étourdissoient par leur boucan sempiternel, et c'est dans le creuset qu'on va couler ces énormes carillons, vrais fléaux des malades, pour en pétrir de bons patads qui nous donneront une musique moins bruyante, mais foutre beaucoup plus utile. Nous allons avoir de même de petits assignats de cinq livres, et je m'en réjouis : car foutre il est vraiment honteux de voir le tripotage de ces insatiables agioteurs qu'on devroit renfermer avec des tas d'or, et ne leur pas donner d'autre fricassée.

L'autre jour, avec ma vieille caboche, j'entendis, à la société des amis de la Constitution, un petit bougre qui nous dit de très-bonnes raisons à l'occasion des assignats. C'est un député patriote. On me dit qu'il s'appelloit Louis de Gouy. Il défila si bien son Chapelet en faveur du peuple, que j'en fus bien satisfait. Je me souviens qu'il prêcha dans le tems le premier pour les petits assignats; il annonça bien qu'on seroit forcé d'en faire de 6 livres, que sans cela nous serions foutus; et on y est venu.

En effet, disoit-il, l'argent n'a pas foutu le camp tout seul comme des hirondelles. Les fuyards en ont empoché, tout le reste est dans le Royaume. Les uns le serrent de peur d'être forcés à en acheter, et les autres l'accaparent pour le vendre bien cher comme de foutus frippons, au peuple qu'ils pillent ; de sorte qu'une frayeur diabolique d'un côté, qu'une avidité très-active de l'autre, bouche tous les canaux de la circulation, et fait jouer tous nos bougres d'écus à la cachette.

Quel est, foutre, le moyen de les forcer de sortir de leur niche ? c'est de savoir s'en passer, de ne plus en avoir besoin, de les oublier comme si on n'en avoit jamais vu. Et quel est le moyen de se passer d'écus et de ceux qui les vendent ? c'est d'avoir une petite monnoie de papier qui soit propre à tous nos besoins et avec laquelle les pauvres bougres pourront acheter leurs petites provisions, et se foutre des marchands d'argent comme de colin tampon. Ces pillards effrontés seront bien attrapés, foutre, avec leur damnée vaisselle, quand tout le monde leur tournera le cu.

Alors les bons citoyens, qui en gardent pour leur usage, n'en ayant plus besoin non plus, grace aux petits assignats, ne s'en soucieront pas plus que du grand diable vert. Ils donneront la volée à leurs vieux écus entassées pour en tirer l'intérêt, et alors tout le monde en aura comme s'il en pleuvoit, foutre.

Alors, aussi les ouvriers, ces utiles et respectables citoyens, renvoyés des atteliers, des manufactures, des fabriques, parce qu'on n'a, morbleu, pas de monnoie à leur foutre comptant dans la patte, y seront rappellés, travailleront et ne mourront pas de faim. Leur besogne se vendra aux étrangers qui nous donneront aussi leurs écus qui augmenteront notre magot.

Ainsi j'invite, maintenant que l'assemblée a goûté toutes ces raisons, tous les artistes intelligents à offrir leurs services pour la prompte expédition des

monnoies et la fabrication encore plus prompte des petits assignats, et pour cause ; car on ne sait pas quel mal feroit à la France, une lenteur très- dangereuse dans cette grande et utile opération. Il faut espérer que le diable ne sera pas toujours à notre porte, ou bien nous lui foutrons la gueule en compôte.

Signé, le plus véritable des véritables Peres,
DUCHÊNE, Md. de fourneaux.

P. S. Monstres d'aristocrates, ... que ferez-vous pour nous vaincre malgré les efforts que je sais que vous faites au-dehors ? Il faudra, foutre, que ce soit un COMBAT A MORT ; que le Diable vous extermine, ou que la France disparoisse de dessus le globle. Quoi, mille millions de tonneres, vous ne craignez pas de réveiller encore ce Géant qui, la premiere fois, ne vous a donné que des chiquenaudes et qui, cette fois vous étoufferoit dans ses bras ! Malheur à ceux qui chercheront à nous troubler ! Ils apprendront ce que vaut un peuple valeureux et fier, qui sait se battre pour la liberté.

A NANTES,

De l'Imprimerie de GUIMAR, Imprimeur-Libraire, près la place du Pilori.